

Proposition d'action pour l'ouvrage à l'occasion des 25 ans du RFVS-OMS en 2015

Nom : "ECOLES MUNICIPALES DE SPORT"

1. Contexte

Application d'une politique sportive où les APS sont considérées comme des atouts essentiels dans la promotion de la santé et du bien-être physique, de l'éducation, de la mixité et de la cohésion sociales.

2. But

Permettre aux brivistes, quel que soit leur âge et leur moyen, de s'initier gratuitement pendant un temps limité aux APS, afin de rejoindre les associations sportives où seront développées les activités leur convenant.

3. Déroulement

Chaque année la ville de Brive propose l'accès à 23 disciplines sportives. Elles sont encadrées par des éducateurs territoriaux des APS ou des associations sportives brivistes, dans les équipements municipaux. Toutes disciplines confondues, la capacité d'accueil est de 746 inscrits (542 enfants, 204 adultes ou adolescents).

Suivant les activités, elles s'adressent à toutes les tranches d'âge avec des créneaux spécifiques pour la pratique sénior (natation, multisport, tir à l'arc,...). Des créneaux spécifiques handi-sport sont réservés en natation et en golf. Sur les autres créneaux, la volonté est d'intégrer les personnes en situation de handicap avec les valides. Les cours sont dispensés à raison d'1h à 2 h/semaine, pendant toute l'année (sauf vacances scolaires). L'inscription selon les disciplines est valable pour 1 ou 2 ans.

4. Partenaires principaux

Certaines associations sportives brivistes, comme prestataires de service.

5. Pour plus d'information

Ville/EPCI de BRIVE, Place Jean Charbonnel – BP 80433 – 19312 BRIVE CEDEX
N° : 05.55.18.15.84

Jean SANTOS (élu), jean.santos@brive.fr
Jean-Vincent DINARD, vincent.dinard@brive.fr